

Ambulances bruxelloises : en roue libre ?

Les députées MR Françoise Schepmans et Caroline Persoons déplorent le rejet de leur proposition d'ordonnance au parlement bruxellois, visant à réguler le transport médico-sanitaire au sein de la Région. Pourtant, il n'existe encore aucun cadre réglementaire à ce propos, affirment-elles. | N.E.

Selon Françoise Schepmans et Caroline Persoons, le secteur du transport médico-sanitaire lui-même « ne comprend pas les parlementaires bruxellois qui refusent un cadre réglementaire régional pour l'exercice de leur profession ». C'est qu'à l'heure actuelle, les ambulances dites « non urgentes » officiant en Région bruxelloise ne sont soumises « à aucune obligation sur des éléments essentiels tels que la formation du personnel, la transparence des tarifs ou encore l'équipement technique et l'hygiène des véhicules » – carences d'ailleurs déjà épinglées par Test-Achats. Et de citer les risques inhérents à cette situation : que peut faire, par exemple, l'ambulancier non formé aux premiers secours, en cas d'arrêt cardiaque survenant lors d'un simple transfert ?

« Une décision partisane »

Face à ce constat, les deux députées libérales avaient déposé, en octobre dernier, une proposition d'ordonnance pour pallier ce manque. Mais « l'Olivier bruxellois a refusé ce projet au motif qu'il ne serait pas opportun de légiférer une matière sans s'être concerté au préalable, dans le cadre d'une conférence interministérielle, avec les autres entités fédérées ». « Il faut toutefois remarquer que ces dernières ont déjà légiféré à ce niveau... », fait remarquer Françoise Schepmans. « De plus, pourquoi refuser notre proposition, plutôt que d'attendre effectivement l'organisation d'une conférence interministérielle ? Il y a fort à parier que la décision aurait été différente si la proposition d'ordonnance provenait de la majorité en place... »

Le rejet de l'initiative parlementaire aurait dû être confirmé lors de la séance plénière de vendredi passé ; ce n'aura finalement pas été le cas, faute de quorum du côté néerlandophone. « La décision est donc reportée pour deux semaines, mais il ne faut pas espérer de miracle... » conclut la libérale ♦